

ACTION URGENTE

HAÏTI. DES CENTAINES DE FAMILLES RISQUENT UNE EXPULSION FORCÉE

Des centaines de familles qui se sont retrouvées à la rue à la suite du séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010 risquent actuellement d'être chassées du camp de fortune qu'elles ont installé dans le quartier de Christ-Roi, à Port-au-Prince, la capitale du pays.

Le 23 mars 2013, un homme affirmant posséder les terrains sur lesquels le camp Christopher a été installé s'est rendu sur place, accompagné d'un juge de paix et de plusieurs policiers. Le juge de paix a distribué aux résidents un document leur ordonnant de quitter les lieux sous deux jours. Ceux-ci n'ont jamais eu l'occasion d'être entendus devant un tribunal pour répondre aux revendications du soi-disant propriétaire. Le 3 avril dernier, les habitants du camp ont défilé jusqu'au palais présidentiel pour protester contre la menace d'expulsion forcée qui pèse sur eux. Le « propriétaire » leur a ensuite dit qu'ils avaient jusqu'au 3 mai pour partir.

Le camp Christopher, situé sur des terrains privés dans le quartier de Christ-Roi, à Port-au-Prince, abrite 345 familles, soit 1 689 personnes, d'après les dernières estimations en date de l'Organisation internationale pour les migrations. La plupart des résidents vivaient déjà dans le quartier avant le séisme de 2010 et ils y ont construit des abris lorsqu'ils se sont retrouvés à la rue. Au début, le propriétaire les a informés qu'ils pouvaient rester pendant deux mois. Néanmoins, ceux-ci n'ont jamais reçu aucune solution de logement. Ils n'ont nulle part où aller.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités de veiller à ce que les habitants du camp Christopher ne soient pas expulsés en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni consultation, et de garantir que toutes les personnes concernées aient accès à une solution de logement adéquate ;
- exhortez-les à déterminer des solutions durables pour répondre aux besoins d'hébergement des habitants du camp et des autres centaines de milliers de personnes qui vivent encore dans des camps de fortune où les conditions sont déplorables.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 MAI 2013 À :

Président d'Haïti

Michel Joseph Martelly
Palais National
Rue Magny, Port-au-Prince, Haïti
Fax : + 1 202-745-7215 (via
l'ambassade d'Haïti aux États-Unis)

Courriel :

communications@presidentmartelly.ht

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Directeur général de la police haïtienne

Godson Orélus
Police Nationale d'Haïti
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : godore68@hotmail.com
Formule d'appel : Monsieur,

Copies à :

Maire de Port-au-Prince
Marie-Joseph René
151, angle avenue Jean-Paul II et
impasse Duverger, Turgeau
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : mairiedeporauprince@gmail.com

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

HAÏTI. DES CENTAINES DE FAMILLES RISQUENT UNE EXPULSION FORCÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

D'après les dernières données en date de l'Organisation internationale pour les migrations, environ 320 000 personnes déplacées vivent encore dans des camps de fortune, trois ans et trois mois après s'être retrouvées à la rue à la suite du séisme dévastateur qui a touché Haïti le 12 janvier 2010. Près d'un quart d'entre elles, soit environ 75 000 personnes réparties entre 105 camps, sont actuellement menacées d'expulsion forcée.

Les habitants du camp Christopher vivent dans des abris précaires et n'ont pas accès à l'eau potable ou à des installations sanitaires adaptées. Tout processus de réinstallation doit respecter le droit à un logement convenable des individus concernés, et ces derniers ne doivent pas être victimes d'expulsion forcée.

Personnes concernées : résidents du camp Christopher

Genre : hommes et femmes

AU 99/13, AMR 36/009/2013, 18 avril 2013

